

Projet d'arrêté du Gouvernement en conseil

ayant pour objet le classement comme monument national du site archéologique « auf Delsebett », inscrit au cadastre de la Commune de Larochette, section A de Larochette, sous les numéros 514/1968, 518/0, 519/0, 532/1356, 526/0, 527/0, 528/0, 529/0, 530/0, 531/0, 525/386, 525/387, 524/12, 524/518, 524/11, 524/884, 524/883, 524/1459, 524/1302 et 524/1458, dont le numéro 514/1968 appartient à la Commune de Larochette et les numéros 518/0, 519/0, 532/1356, 526/0, 527/0, 528/0, 529/0, 530/0, 531/0, 525/386, 525/387, 524/12, 524/518, 524/11, 524/884, 524/883, 524/1459, 524/1302 et 524/1458 appartiennent au Domaine de l'État

Avis du Conseil d'État

(18 janvier 2022)

Par dépêche du 26 novembre 2021, le Premier ministre, ministre d'État, a soumis à l'avis du Conseil d'État le projet d'arrêté du Gouvernement en conseil sous rubrique. Au texte du projet d'arrêté étaient joints une lettre du Centre national de recherche archéologique du 24 janvier 2020, un rapport de la séance du 14 juillet 2021 de la Commission des sites et monuments nationaux, un extrait du registre aux délibérations du Conseil communal de la Commune de Larochette du 13 septembre 2021, une lettre de la ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 5 octobre 2021, une lettre du ministre des Finances du 14 octobre 2021, une description des parcelles, un plan cadastral, une prise de vue aérienne ainsi qu'une documentation descriptive et photographique du site à classer.

Le Conseil d'État peut marquer son accord avec le projet d'arrêté lui soumis pour avis.

Examen des articles

Articles 1^{er} à 3

Sans observation.

Observations d'ordre légistique

Article 1^{er}

La virgule après les termes « monument national » est à omettre.

Article 3

Il est recommandé d'écrire « ministre des Finances » avec une lettre

« m » minuscule.

Ainsi délibéré en séance plénière et adopté à l'unanimité des 16 votants, le 18 janvier 2022.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

Le Président,

s. Christophe Schiltz